

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2020/070**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 25

**SÉANCE EN DATE DU 30 JUIN 2020**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 11 : PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Zeynep UCMAK, conseillère municipale,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A la majorité des voix, (Mmes Marie Laure MEYER et Marie HENNARD  
MM. Armand GORSS, Patrick HINSCHBERGER et  
M. Jean Paul SCHMITT qui a donné procuration à  
M. Patrick HINSCHBERGER, votant contre)

- décide d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal de Sarralbe joint en annexe  
de la présente.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 1er juillet 2020

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 1er juillet 2020  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT